



ARRETE portant tableau annuel d'avancement

Année 2023 n° 61-

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 13.09.2023

ID : 051-215105677-20230913-61_23-AI

33
-23

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de VERZENAY

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
M. DUPIRE Lionel	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE
Mme GALATAUD LOLA	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1



Fait àVerzenay
le 13.09.2023
Pour le Maire
L'Adjoint délégué,
Le Maire (ou le Président)
Sabrina LELARGE